

EN ITALIE, LES SYNDICATS ET LA GAUCHE ... DANS LES BOTTES DE L'ÉTAT BOURGEOIS!

Introduction

En Italie comme dans toute l'Europe, les libertés syndicales sont attaquées. Les patrons, les actionnaires, les banquiers et les gouvernements, les partis de "gauche", les syndicats "réformistes", et tous ceux qui sont à leur service mènent ***une véritable guerre sociale, une attaque frontale qui ne fait que commencer*** contre les salariés, les chômeurs, les retraités, la jeunesse.

Face aux syndicats qui refusent de se soumettre, face aux travailleurs qui s'organisent pour que leurs luttes soient plus efficaces, le patronat invente sans cesse de nouvelles règles, tente d'imposer des restrictions toujours plus fortes au droit syndical, au droit de grève, au droit de s'organiser collectivement. Elles visent tout spécialement les ***secteurs syndicalistes combattifs*** dont le système prétend empêcher ***l'action, l'organisation et l'implantation***.

La chute du gouvernement **Giuseppe Conte** et l'arrivée de **Mario Draghi** comme nouveau premier ministre *s'inscrit tout justement dans ce cadre*. Le bonze principal de la *Cgil* italienne, **Maurizio Landini**, s'est empressé de dire, en bon larbin de l'ordre établie qu'il est, que Draghi est *"une personne compétente et qu'il peut être utile"* ! , ou **Annamaria Furlan** de la *Cisl* qui dit : *"Il a toutes les qualités, humaines, professionnelles, il est très bien vu au niveau international, pour guider un gouvernement de profil haut"*.

L'Art de la politique!

Nous en sommes en Italie, à la deuxième *mise sous contrôle* du pays ("commissariamento") après celui de 2011, lorsque **Berlusconi** fût déféstré par le *"coup de main"* de **Mario Monti**, manifestement soutenu par *l'establishment européen*, dont **Monti** était le *sous-fifre* diligent et fidèle, comme le sont... tous les vrais larbins de l'État capitaliste! Les vrais de vrais! A cette époque, beaucoup de gens (un peu naïfs, le mot est faible, mais nous sommes polis!) ont célébré *la chute* de **Silvio Berlusconi**, ne comprenant pas que l'ère de la "technocratie" s'ouvrait comme *une véritable "technique" et mode de gouvernement*. Maintenant, c'est exactement la même chose qui se passe, la même musique, mais avec des *chefs d'orchestre différents*; seuls les acteurs, les protagonistes et les seconds rôles, changent, avec l'entrée en scène de **Mario Draghi**. Ceci s'est produit de façon autoritaire, après que de nombreux analystes - *"illustres analystes"* ou ...supposés tels - aient longtemps répété que **"Super Mario"** n'avait pas l'intention d'*"entrer directement en politique"* et encore moins de prendre les rênes du gouvernement!

En fait, c'est juste la façon de préparer de *"main de maître"* l'entrée du plat principal de ce technocrate en lui construisant l'image d'un *"homme au-dessus de la mêlée"*, précisément, d'un "technicien" sorti des querelles et des disputes des partis et étranger à *une classe politique*

désorganisée, inadaptée et discréditée ; en bref, une sorte de sauveur du pays ! Si Draghi est étranger à une classe politique, comme le disent nos savants laquais journalistes, il n'en est pas moins le représentant d'une classe sociale bien définie! La bourgeoisie!

Mais nous savons parfaitement que le "technicien" en politique et en économie n'existe pas et ne peut pas exister parce que toute décision en matière politique et/ou économique **présuppose un choix**, inévitablement et nécessairement **politique**. Il n'y a pas de gouvernements plus politiques que "techniques". *Il y a les intérêts de la bourgeoisie, un point c'est tout!*

Nombreux sont ceux qui se réjouissent de la chute du gouvernement **Conte** (encore!), qui fût préparée depuis un certain temps. **Matteo Renzi**, un aventurier cynique et sans scrupules à la solde de la *Confindustria* (patronat italien) et des différents potentats économiques et financiers européens et internationaux (et même du très démocrate monarque absolu saoudien, **Mohammad Ben Salman**), a été appelé à réciter le "*de profundis*". Comme disait un jour Philippe Bouvard : "*Dans un monde où une énorme distance semble séparer un ministre d'une prostituée, il est bon de dire, à l'un comme à l'autre, qu'ils font le même métier*".

Renzi a ouvert la crise de manière totalement "injustifiée", sachant parfaitement qu'il n'y aurait jamais d'élections anticipées; ce que savaient bien sûr aussi les marionnettes, **Matteo Salvini** et **Giorgia Meloni**, qui prétendaient ... vouloir des élections "*pour rendre la parole au peuple*" et qui maintenant, avec le "cadavre" de **Conte** encore chaud, déclarent déjà qu'ils ne sont pas *fondamentalement contre le nouveau gouvernement même si un strapontin ne les intéresse pas! Bouffons!* Il n'y a pas d'autre façon de décrire cette droite et en particulier le leader de la Ligue....

Évidemment, à "gauche", les odeurs d'égouts sont tous aussi nauséabondes! Au sein de l'ancienne majorité, il y avait déjà de *nombreux maux d'estomac* et il est bien connu que le *PD* ou une grande partie de celui-ci ne supportait plus la leadership de **Giuseppe Conte**, qui devenait de plus en plus "populaire" en tant que chef du gouvernement. Mais le *PD* (ex parti communiste italien) est appelé lui aussi, à obéir aux *diktats de l'UE*, qui prépare depuis un certain temps "*la relève de la garde*". Ceux qui comprennent un peu la politique, n'ont eu aucun doute, en lisant ou en écoutant les diverses déclarations de **Bepe Severgnini** (journaliste du *Corriere della Sera* et de **Ferruccio De Bortoli** (journaliste du *Corriere della Sera*) qui invoquaient la nécessité d'un *gouvernement fort, autoritaire et surtout aligné sur l'Union Européenne*. Le *pantin florentin Renzi*, champion absolu de l'autoréférence et de l'opportunisme, a été utilisé et s'est laissé utiliser à cette fin. Il sera récompensé pour ses services. Les laquais passent toujours à la caisse après leurs basses œuvres!

Après avoir été secrétaire du *PD*, ainsi que Premier ministre, il fût écarté, en grande partie victime de son propre *délire narcissique* (voir la défaite du référendum, qu'il voulait lui-même, pour changer la Constitution ...). Mais c'est le même *délire narcissique* qui, malgré les défaites, l'a *maintenu à flot* et l'a fait redevenir un protagoniste de la scène politique, d'abord comme directeur du gouvernement *Conte bis* et de l'alliance improbable entre les stars du *PD* et de *M5S*, puis comme son *fossoyeur* avec son micro parti *Italia Viva*.

Et bien, maintenant nous voilà avec le énième "gouvernement technique", présidé par un *technocrate* qui décidera en fait à la première personne *en tout et pour tout* ! Il est clair que le prochain

ministre de l'économie, quel qu'il soit, n'aura que *peu ou prou* de marge d'autonomie. D'un point de vue politico-économique, **Draghi** est différent de **Monti**. Ce dernier est un monétariste et un partisan convaincu *des politiques d'austérité*, tandis que **Draghi** a une vision relativement *plus large*. Il y a quelques mois, comme certains s'en souviennent peut-être, il a soutenu l'idée d'une politique économique de type keynésien (mais seulement en apparence, car son idée était essentiellement de charger l'État des entreprises en crise et de laisser galoper celles qui font des profits ...) afin de faire *face à la crise*, non pas parce qu'il a à cœur *le sort des travailleurs et de la classe ouvrière*, mais parce qu'il était conscient que sans une reprise de la consommation, même les profits se seraient effondrés et le maintien de la *paix sociale serait en danger*.

Synergie entre le fascisme et la démocratie

La situation sociale italienne est pour le moment encore très bien encadrée, mais elle a tous les ingrédients objectifs pour une véritable explosion sociale. De multiples procédés sont utilisés pour tenter de bâillonner les luttes collectives dès lors qu'ils ne se soumettent pas au jeu du « *dialogue social* ». Ce jeu par lequel on veut nous faire croire que dans une discussion “à froid, sans rapport de forces”, celles et ceux qui ont le pouvoir et celles et ceux qui devraient juste obéir ont le même poids et les mêmes chances de « *convaincre* ». Or, *le rapport de force est primordial!*

La grève est la forme de lutte la plus importante dont disposent les travailleurs pour exprimer leurs revendications. En Italie, elle est née entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}. Le chemin qui a conduit à la conquête de ce droit n'a pas été facile et, pendant longtemps, la réponse aux protestations des grévistes a été la répression. Ce qui continue encore! Les dernières répressions policières contre les piquets de grève de la logistique à la **Fedex** de *Piacenza* est là pour le démontrer suffisamment¹.

A la lecture de nombreux documents, il est tout à fait clair la parfaite continuité qu'existe entre **l'État fasciste et l'État démocratique** pour ce qui concerne *l'État de droit*, comme se plaisent à le nommer messieurs les bourgeois².

Ce n'est que vers la fin du XIX^e siècle, lorsque les travailleurs ont de plus en plus recours à l'abstention de travail pour faire valoir leurs droits, qu'une certaine “tolérance” est apparue. En Italie, les premières manifestations de protestation des travailleurs pour les conditions de vie misérables ont commencé immédiatement après *l'unification du pays*, impliquant à la fois *les campagnes du Sud et les usines du Nord*. Les conflits sociaux sont devenus encore plus aigus dans les premières années du XX^{ème} siècle et ont conduit à plusieurs reprises à *des grèves générales*. Au début du siècle dernier, suite à l'introduction de réformes visant à améliorer les conditions de travail (horaires de travail, protection des travailleuses pendant la grossesse, âge minimum de 12 ans pour le travail des enfants),

¹ <https://pungolorosso.wordpress.com/>

² Soit dit en passant, de nos jours encore, si un militant qui est enseignant se permet d'écrire “*A bas l'Etat bourgeois*”, il risque le licenciement tout court. [http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/italie_lois-Mussolini.htm]

certaines libertés fondamentales ont également été reconnues, parmi lesquelles *le droit de grève*, considéré comme un outil légal lors des luttes syndicales.

En Italie, les grèves étaient considérées comme *un crime* dans le *Code pénal sarde de 1859*. Ce n'est qu'en 1889, avec la promulgation du *Code pénal Zanardelli*, qu'il ne l'a plus été, sauf pour les grèves violentes ; et, même après ce code pénal, les grèves n'ont été pleinement reconnues avant 1904, lorsque la Chambre du Travail de Milan organisa une grève générale de toutes les catégories de travailleurs afin de prendre part à un débat politique. Plus tard, à l'époque fasciste, avec l'entrée en vigueur du *Code pénal de Rocco*, la grève fût interdite et considérée comme un crime. Le Code Rocco l'a inclus, avec le lock-out, parmi les crimes contre l'économie nationale. Le Code Rocco inclut la grève dans différents types d'infractions parmi les crimes contre l'économie publique, l'industrie et le commerce, tels que : les grèves à des fins contractuelles (art. 502), les grèves à des fins non contractuelles, également appelées grèves à des fins politiques (art. 503), les piquets de grève (art. 504), les grèves de solidarité et de protestation (art. 505) et d'autres types d'infractions.

Le droit de grève, prévu à l'article 40 de la Constitution de 1947, "*s'exerce dans la limite des lois qui le régissent*". Il a fallu attendre 1990, soit cent ans après qu'il a été reconnu pour la première fois dans **le Code Zanardelli**, pour que ce droit soit réglementé par la loi. Adoptée après les grandes grèves de 1988, la législation italienne encadre désormais l'exercice du droit de grève dans quinze "*services publics essentiels*". La loi affirme "*la nécessité de pouvoir concilier le droit de grève avec le droit à la santé, à la libre circulation, à la sécurité, à l'éducation et à la communication*". Elle a été adoptée avec l'accord des trois principales confédérations syndicales italiennes qui, dès 1983, s'étaient dotées d'un "*code d'autorégulation*" afin d'éviter au maximum, notamment dans les transports, les ... désagréments aux usagers!

Les restrictions de la loi de 1990 concernent *l'emploi du secteur public*, mais aussi *les entreprises privées qui contribuent au service public*. L'Autorité de garantie pour le droit de grève, composée de neuf « sages », est chargée d'examiner tous les accords de branche et décide de *la légitimité de chaque mouvement*. La loi, remaniée en 2000, impose un préavis de grève de dix jours, l'annonce d'une durée maximale et un service minimal dans le secteur public. Un tiers au moins du personnel doit travailler dans les écoles, les hôpitaux, le ramassage des ordures et les transports. Pour ces derniers, le service doit fonctionner de 6 heures à 9 heures et de 18 heures à 21 heures. La grève est interdite à certaines périodes de l'année - vacances, élections, etc. -, et un délai "objectif" doit être respecté entre deux conflits. En cas de non-respect, des réquisitions et des amendes individuelles et collectives pouvant atteindre 25 000 euros sont prévues.

Fin 2003-début 2004, au plus fort de la tension avec le gouvernement Berlusconi, ces menaces de sanctions n'avaient pas suffi à empêcher les *syndicats de base* de mener des mouvements sauvages très durs dans les transports de plusieurs grandes villes. Si les divers gouvernements italiens se sont toujours occupés de bien contrôler l'appareil démocratique de l'État au niveau des "droits syndicaux", ils se sont également occupés de défendre les intérêts de la bourgeoisie italienne par une série de réforme de la législation du travail.

Les diverses interventions de l'État dans la législation du travail

Au début des années 2010 s'est opéré en Italie un double basculement. Le "*Jobs Act*" de Matteo Renzi fût un nouveau pas vers *la flexibilité pour les travailleurs* et vers *la sécurité pour les employeurs*. Alors que la législation des années 1960 et 1970 avait comme objectif de rééquilibrer la relation de travail en "sécurisant" les travailleurs, les réformes de 2012 et 2014-2015 ont eu pour effet de *renverser ce rapport des forces*, en sécurisant prioritairement l'employeur et en réduisant le rôle du juge, le tout au nom de l'objectif de créer des conditions favorables pour une croissance de l'emploi en CDI. Et alors que les réformes du marché du travail votées en 1997 et 2003 avaient pour objectif de flexibiliser la relation du travail à l'entrée, en créant de nouvelles formes atypiques à côté du contrat de travail à durée indéterminée (CDI), celles votées en 2012 et 2014-2015 avaient pour objectif *une flexibilisation à la sortie*, en rendant le licenciement d'un travailleur en CDI plus facile).

Ce double mouvement a été largement influencé par des injonctions de la Commission Européenne et de la Banque Centrale Européenne (BCE). Contrairement aux proclamations du Premier ministre Matteo Renzi, ce n'est pas son « Jobs Act » de 2014 qui a constitué un tournant, mais la lettre du 5 août 2011 des présidents sortant et entrant à l'époque de la BCE (**Jean-Claude Trichet** et **Mario Draghi**) au Premier ministre **Silvio Berlusconi**, exigeant, comme condition d'un soutien financier, la réalisation rapide d'un certain nombre de réformes du marché du travail allant dans "*le sens de la flexibilisation à la sortie et des « besoins des entreprises »*".

La Cassa integrazione, le Statut des travailleurs et les premières réformes de 1997 et 2012

Dans les années 1960, le marché du travail italien a été régulé par une série de lois, notamment celle de 1960 *interdisant le travail intérimaire* et celle de 1962 règlementant le CDD. Cet édifice de sécurisation a été couronné en 1970 par la loi appelée « Statut des travailleurs ». Cette loi a été essentiellement une loi de soutien aux travailleurs, garantissant l'exercice des droits syndicaux dans l'entreprise. Dans son article 18, cette loi imposait aussi la réintégration d'un travailleur victime d'un licenciement considéré par le juge comme abusif. La sécurisation des CDI a aussi été soutenue par des « amortisseurs sociaux ». Le plus important amortisseur est la *Cassa integrazione guadagni* (CIG), une caisse financée par l'État et des cotisations. Elle a été créée après la Seconde Guerre mondiale pour financer le chômage partiel, initialement dans les seules entreprises industrielles, puis aussi commerciales, en difficulté conjoncturelle. La CIG a servi d'équivalent fonctionnel d'une assurance chômage, qui a été en Italie historiquement fragmentée et peu généreuse. En 1968, une CIG « extraordinaire » a été instituée pour soutenir des entreprises en crise ou en restructuration. Les travailleurs en chômage partiel pouvaient être totalement dispensés de travailler et toucher une indemnité compensatoire de 80 % de leur salaire pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre ans (selon l'âge et la région). En 1991, une « indemnité de mobilité » s'y est ajoutée pour soutenir des travailleurs dans des entreprises en restructuration au-delà de la période d'indemnisation par la CIG. La durée maximale variait également selon l'âge et la région (entre 1 ou 3 ans dans le Centre-Nord et entre 2 et 4 ans dans le Sud). Par ailleurs, l'État disposait d'un monopole de placement et pouvait obliger les entreprises à embaucher prioritairement les travailleurs en chômage inscrits sur des listes locales. L'ensemble de ces lois a valu à l'Italie une réputation de « rigidité ».

Face à la montée du chômage, de premiers éléments de flexibilité ont été introduits par la législation à partir des années 1990. Ils concernaient d'abord la flexibilité à l'entrée, en créant de nouvelles formes de travail atypiques à côté du CDI et CDD. La première de ces réformes du marché du travail a été le « *Paquet Treu* » de 1997, une loi nommée d'après le ministre du Travail d'un gouvernement de centre-gauche. Elle est en grande partie la transposition d'un accord national tripartite « pour l'emploi » signé en 1996. Elle a permis une utilisation élargie du travail à temps partiel, ainsi que des contrats de formation et d'apprentissage. En outre, elle a aboli la transformation obligatoire du CDD en CDI. Finalement, elle a introduit de nouvelles formes de contrats, notamment un contrat de travail para-subordonné appelé « contrat de collaboration coordonné et continu » (co.co.co). *Des contrats de merde!*

En 2001, avec le gouvernement *Berlusconi II*, la droite revient au pouvoir, avec l'objectif de réaliser la demande de l'UE d'augmenter le taux d'emploi de l'Italie, alors un des plus bas d'Europe, et celle du patronat *d'assouplir la législation du travail pour augmenter la flexibilité*. La tâche de préparation des mesures du gouvernement est confiée à deux transfuges de l'ancien Parti socialiste, **Maurizio Sacconi**, sous-secrétaire au ministère du Travail, et **Marco Biagi**, un juriste du travail. Les deux présentent en octobre 2001 un « *Livre blanc sur le marché du travail en Italie* » qui préconise une série de mesures de flexibilisation : *une réforme des amortisseurs sociaux* (CIG, allocation chômage, service de l'emploi), *une réforme du droit du licenciement*, *des assouplissements des règles du travail intérimaire* et à temps partiel ainsi que *des dérogations aux conventions collectives de branche*. Le gouvernement reprend immédiatement une idée phare du rapport, celle d'abroger, à titre temporaire et expérimental, **l'article 18 du Statut des travailleurs**, qui oblige la réintégration des travailleurs licenciés abusivement. Mais devant la contestation massive et unitaire des syndicats, il est forcé de retirer son projet de loi. Il se rapproche alors de syndicats minoritaires, la Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori (CISL, Confédération italienne des syndicats de travailleurs) et l'Unione Italiana del Lavoro (UIL, Union italienne du travail), en concluant en juillet 2002 un pacte tripartite « pour l'Italie » que la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL, Confédération générale italienne du travail) refuse de signer.

Ce pacte préconise une suspension temporaire (pour trois ans) de l'article 18 pour les entreprises qui franchissent le seuil de 15 salariés. Il préconise également une réforme des amortisseurs sociaux, notamment l'ouverture aux services privés de placement et une amélioration des prestations pour les chômeurs assortie d'une obligation de participer à des programmes de formation. En février 2003, le gouvernement fait adopter une loi, intitulée « **loi Biagi** » en souvenir de son promoteur assassiné par les B.R. Elle réalise différentes propositions du Livre blanc et introduit de **nouvelles formes de travail atypique**, y compris un nouveau contrat de projet, appelé « contrat de collaboration professionnelle » (co.co.pro), qui remplace l'ancien co.co.co.

La crise de 2008, le tournant de 2011 et la réforme Fornero de 2012

En 2008, l'effondrement des exportations, puis des investissements, engendre un fort recul du PIB. L'emploi, soutenu par le mécanisme du chômage partiel financé par la CIG, recule toutefois beaucoup moins que le PIB. Le taux de chômage augmente, passant de 6 % en 2007 à 8 % en 2010. Face à l'aggravation des déficits publics, le gouvernement Berlusconi décide en juillet 2010 de

coupes budgétaires et d'un gel salarial triennal des fonctionnaires. Cette cure d'austérité ne fait qu'approfondir la spirale de la récession, provoquant un nouveau ralentissement de la croissance et une baisse des recettes fiscales. À l'été 2011, l'Italie est brusquement emportée dans la crise financière comme plusieurs autres pays de l'Europe du Sud. Les agences de notation décident de déclasser l'Italie. Comme condition d'un soutien financier et pour « *donner confiance aux investisseurs* », les présidents sortant et entrant à l'époque de la BCE, **Jean-Paul Trichet** et **Mario Draghi** exigent, dans *une lettre commune au gouvernement Berlusconi* du 5 août 2011 (dont nous avons déjà parlé plus haut), qu'il mette « immédiatement » en œuvre un certain nombre de mesures supplémentaires. Pour réduire le déficit public, la lettre demande : *de réformer le système de retraites ; de diminuer le coût de la fonction publique par la mise en mobilité des fonctionnaires et la réduction de leurs salaires; la libéralisation des services publics locaux, notamment au moyen de leur privatisation ; l'assouplissement de la législation sur les licenciements ; une réforme du système de la négociation collective pour « adapter les salaires et les conditions de travail aux besoins des entreprises »* .

Une situation sociale très tendue et les éléments explosifs de la société italienne

Le 2 décembre dernier, les syndicats et l'État italien ont signé un accord pour limiter le droit de grève et les droits des Rsu dans le secteur de l'école.³

Le 17 décembre dernier les organisations syndicales **Cgil**, **Cisl**, **Uil**, **Fiadel** signèrent un accord avec le patronat pour retirer le droit aux RSU de continuer leur travail à l'intérieur des entreprises du secteur du nettoyage et de la voirie.

Il nous a semblé important de nous arrêter un instant sur les mesures prises pour la législation qui furent aussi accompagnées d'une série de restrictions du droit de grèves. Il nous semble important maintenant de nous arrêter sur la situation sociale dans ce pays.

En Italie le bilan des morts par Covid au 2 février 2021 était de 88.845, des chiffres démentiels dus aux carences du service de santé publique et aux manques de ressources. En réponse à une crise de cette ampleur, l'État et le gouvernement ont pris une série de mesures restrictives des libertés personnelles et des libertés de grève dans certains secteurs. Pendant que le gouvernement et l'État mettaient des amendes et des sanctions à ceux qui sortaient de la maison pour se promener ou faire un footing, des millions de travailleurs continuaient à être forcés à travailler dans les entreprises, les ports, les usines et les entrepôts de logistique, augmentant ainsi les contaminations, le nombre des personnes hospitalisées et, malheureusement, les décès.

De manière souvent inattendue, depuis le début de la crise sanitaire la classe ouvrière s'est mobilisée pour se défendre elle-même, alors que les syndicats de collaboration des classes **Cgil**, **Cisl** et **Uil** continuaient à faire de la propagande sur le fait que l'économie doit *continuer à tourner*, en disant que le Covid-19 ne doit pas affecter *la production et la distribution des marchandises*, manière de *ne pas toucher les profits des grandes entreprises*. Les ouvriers en particulier dans le Nord de

³ <https://www.aranagenzia.it/attachments/article/11283/PREINTESA%20SERVIZI%20MINIMI%20FIRMATA%20completa.pdf>

L'Italie se sont mobilisés. En mars 2020 des grèves spontanées qui impliquent des centaines d'usines de métallurgie, en particulier des aciéries, mais aussi des usines du secteur automobile, comme **FCA** (FIAT Chrysler Automobiles). L'étincelle qui a transformé le jeudi 25 mars le ras-le-bol en colère et en mouvement de grève est à chercher du côté des fausses promesses du président du Conseil. Dans son discours du samedi 20 mars, **Giuseppe Conte** promettait la fermeture de l'ensemble des « *activités non-essentielles* » à l'exception, donc, de l'agro-alimentaire, de l'énergie, de l'industrie pharmaceutique et des transports, notamment.

Mais le patronat italien ne l'entendait pas de la même oreille. En quelques heures, sur pression de la **Confindustria**, le gouvernement rajouta plusieurs alinéas au premier article de son décret, publié dans la foulée. C'est ainsi que les points D et H prévoyaient, dans la version du 23 mars du texte, des dérogations pour « *les activités fonctionnelles à la continuité des activités (...) essentielles* » (formule quasiment dictée par **Vincenzo Boccia**, président de la *Confindustria*) ainsi que pour les « *secteurs d'importance stratégique pour l'économie* ».

Sont ainsi revenues dans le périmètre des secteurs d'activité dits essentiels, non seulement l'armement et l'aéronautique mais également l'électroménager, l'industrie du pneumatique, de larges portions du secteur textile, une bonne partie du secteur mécanique, métallurgique et sidérurgique. Pour preuve, il suffit de songer que *le groupe Marcegaglia*, dont la présidente a longtemps dirigé *Confindustria*, a continué à faire fonctionner, jusqu'au 24 mars, ses laminoirs du site de Boltiere (activité, on le conviendra, absolument non-essentielle), dans la région de Bergamo, pourtant l'une des plus touchées depuis le début de l'épidémie avec, aujourd'hui, 27.150 morts en Lombardie.

Le couvercle, pourtant solidement tenu par les trois confédérations syndicales **Cgil** (liée au Parti Démocrate, au gouvernement), **Cisl** et **Uil**, a donc commencé à trembler, sérieusement. Les confédérations avaient pourtant bien signé, le 14 mars 2020, un accord avec le gouvernement et *Confindustria* visant à les associer aux décisions de maintenir l'ouverture, ou non, des entreprises. Localement, dans les entreprises, les ateliers ou les entrepôts, la situation s'était beaucoup plus tendue depuis une dizaine de jours. Ainsi, dans 490 entreprises qui pouvaient selon les textes publiés jusqu'à ce moment-là, continuer à tourner, c'est le parti de la fermeture qui fut pris. Le choix revenait, parfois, à tel ou tel secteur du patronat qui faisait face à des carnets de commande vides, mais le plus souvent la fermeture s'est faite sur fond de contestation, voire même de grève, au niveau des salariés. Ainsi, après une dizaine de jours, les activités furent suspendues ou paralysées par des débrayages dans plusieurs secteurs : on songera à l'industrie navale (*Fincantieri*), à l'automobile (plusieurs sites *FCA* étant fermés, le site de *Ferrari* à Modène ayant été fermé par les travailleurs), à la sidérurgie (*Arcelor Mittal* de Gênes) à *Whirlpool* et à *Electrolux*, ou encore à la logistique, où les « syndicats de base » étaient très actifs. Avec le recul de **Conte** face aux exigences du patronat, la situation s'est précipitée, avec des débrayages dans le secteur de l'aéronautique, notamment chez **Leonardo** (36.000 salariés), **Gaviot** ou encore à la **LGS**, mais aussi au sein du groupe *Safilo* (lunetterie, où les travailleurs proposèrent de reconverter la production luxe pour faire des masques de protection), ou encore dans le secteur de la métallurgie de Padoue.

Dans ce contexte, le gouvernement italien était en train de subir une pression due à la colère sociale et à la tension qui s'était créée parmi des millions de travailleurs et au sein des secteurs les plus précaires des classes populaires. Pendant plusieurs semaines, de manière criminelle, les patrons

furent pression pour continuer de faire tourner toutes les activités pour rassurer la population et ils ont défendu leurs propres privilèges, leur propre droit à faire des profits, plutôt que de défendre la santé publique. Et tout cela est le nœud central qui est mis aujourd'hui en évidence de manière éclatante. En Italie comme dans le reste du monde, il est évident qu'après la crise sanitaire une crise économique très profonde portera avec elle le chômage de masse, un appauvrissement généralisé, probablement une aggravation des conditions de travail pour des dizaines de millions de travailleurs.

En citant le dernier *Rapport Oxfam*, le journal *La Repubblica* écrit :

« En Italie, les choses ne vont pas mieux: avant même que la pandémie ne frappe notre pays, l'Italie était marquée par de grands déséquilibres dans la répartition de la richesse nationale qui avaient augmenté ces vingt dernières années. À la mi-2019 - selon les dernières données disponibles - les 10% les plus riches de la population italienne possédaient plus de 6 fois la richesse de la moitié la plus pauvre de la population. Lors du déclenchement de la pandémie "environ 10 millions de nos concitoyens les plus pauvres, avec une valeur moyenne d'épargne ne dépassant pas 400 euros, n'avaient pas de coussin financier pour résister de manière autonome au choc pandémique" et "un peu plus de 40% des Italiens" étaient en état de pauvreté financière, "c'est-à-dire sans épargne suffisante pour vivre, en l'absence de revenu ou d'autres rentrés, au-dessus du seuil de pauvreté relative pendant plus de trois mois.

« Dans ce contexte, les mesures publiques de soutien au revenu, au travail et aux familles prises par le gouvernement en 2020 ont cependant contribué à atténuer l'impact de la crise et à réduire modérément les écarts de salaires et de revenus. Les premières estimations montrent que les mesures d'urgence ont abouti à une réduction de 1,7% de l'inégalité des revenus du travail et de 1,1% celle du revenu disponible des familles italiennes, ainsi qu'à atténuer la croissance de l'incidence de la pauvreté. Cependant, cette réduction modérée des inégalités s'est accompagnée d'une baisse des revenus pour une grande partie de la population la moins aisée. De plus, cette réduction des inégalités n'est pas l'effet d'une intervention structurelle mais exclusivement de mesures compensatoires qui, le cas échéant, doivent être maintenues jusqu'à ce que l'économie soit complètement rétablie, souligne *Oxfam*: "On ne peut pas être optimiste dans ce contexte, surtout si vous réfléchissez à ce qui pourrait arriver une fois qu'il n'y aura plus de blocage des licenciements", remarque Elisa Bacciotti (responsable de l'*Oxfam*) ».⁴

Si la classe ouvrière italienne - ainsi que la situation italienne actuelle - nous enseigne quelque chose, c'est bien qu'il n'y aura aucun État, aucun gouvernement défendra les travailleurs (qu'il soit du *Partito Democratico*, du *5 Etoiles*, de la *Ligue du Nord* ou d'autres). Aucun État et gouvernement bourgeois ne mettra les intérêts de l'ensemble de la "population" au-dessus des intérêts de la bourgeoisie, des grandes multinationales, des grands industriels. Le capitalisme évolue toujours plus ouvertement vers la "démocratie blindée", plus ouvertement dans un sens fasciste (voir les lois faites en France, par exemple!).

Bien sûr, ceci incite tous les petits-bourgeois, la "gauche", les syndicats confédéraux (qui appuient eux-mêmes comme en Italie les mesures pour restreindre le droit d'organisation et de grèves!) à opposer à ce "renforcement" de l'État de droit une "vraie démocratie", "plus juste, plus

⁴ https://www.repubblica.it/economia/2021/01/25/news/oxfam_disuguaglianze-284112573/

vraie”. Malheureusement, une telle idée d’une démocratie “idéale” est tout aussi mensongère aujourd’hui, quelle ne l’était hier, comme en Italie dans les années 20 ou dans l’Allemagne des années trente. La “seule” alternative à la dictature de la bourgeoisie est celle de la dictature du prolétariat, qui, elle, sera franchement autoritaire, anti-démocratique et ouvertement dictatoriale!

Il est donc évident que si la classe ouvrière veut répondre elle devra répondre en se dotant d’un *programme politique indépendant des partis bourgeois* ; un programme basé sur *les nécessités de la classe ouvrière contre les patrons et les industriels*. Si la situation politique est bien en dernière instance « déterminé » par l’économie, il n’en résulte aucun fatalisme. C’est pourquoi nous devons rester vigilant à l’ensemble de ***tout l’horizon social*** : « *Nous ne savons pas, nous ne pouvons pas savoir quelle étincelle – dans cette masse d’étincelles qui jaillissent maintenant de partout, dans tous les pays, sous l’influence de la crise politique et économique mondiale – pourra allumer l’incendie dans le sens d’un réveil particulier des masses. Aussi devons-nous mettre en action nos principes communistes pour préparer le terrain, tous les terrains, même les plus anciens, les plus amorphes, et les plus stériles en apparence, sinon nous ne serons pas à la hauteur de notre tâche, nous serons exclusifs, nous ne prendrons pas toutes les armes* ». Et encore : « *Le communisme surgit de tous les points de la vie sociale, il éclot partout [...]. Que l’on bouche avec soin une issue, la contagion en trouvera une autre, parfois la plus imprévisible.* » (Lénine, « La Maladie infantile », tome XXXI, p. 91-92).

Pour conclure nous laissons la parole au *Fond Monétaire International* que connaît très bien **Mario Draghi** : « *Si l’histoire est un prédicteur, les troubles peuvent réapparaître à mesure que la pandémie s’atténue. Les menaces peuvent être plus importantes lorsque la crise expose ou exacerbe des problèmes préexistants tels que le manque de confiance dans les institutions, la mauvaise gouvernance, la pauvreté ou l’inégalité* ».⁵

Luc Thibault, le 7 février 2021

⁵ https://blogs.imf.org/2021/02/03/covids-long-shadow-social-repercussions-of-pandemics/?utm_medium=email&utm_source=govdelivery